



*Par courrier électronique*

Le 31 janvier 2023

Aux responsables des laboratoires de microbiologie  
Aux médecins microbiologistes infectiologues  
Aux coordonnateurs techniques des laboratoires  
Aux directeurs de santé publique

**Objet : Programme de surveillance de *Neisseria gonorrhoeae* – Année 2023**

---

Chers collègues,

Nous sollicitons à nouveau votre participation au programme de surveillance provincial des souches de *N. gonorrhoeae*. Ce programme vise tous les laboratoires de la province. Nous vous demandons donc de nous faire parvenir **toutes les souches** de *N. gonorrhoeae* isolées de votre centre, et ce, peu importe le site et la date de prélèvement.

Afin d'assurer une meilleure viabilité, les souches doivent être envoyées de préférence sous la forme d'un congelé et expédiées sur glace sèche. Les souches peuvent aussi être expédiées à la température ambiante sur une gélose en pente. Le test suivant doit être sélectionné sur la requête PHAGE : «*Neisseria gonorrhoeae*: programme de surveillance». Pour plus de détails consulter le [guide de service](#).

L'antibiogramme doit être réalisé dans votre laboratoire. Nous sommes conscients que certains laboratoires qui réalisent la culture acheminent la souche à un laboratoire serveur pour antibiogramme. **Le laboratoire ayant la responsabilité de transmettre la souche et l'antibiogramme au LSPQ est celui ayant réalisé la culture.** Votre rapport d'antibiogramme devra accompagner les souches lors de l'envoi. L'antibiogramme peut être joint à la requête ou les résultats d'antibiogramme peuvent être indiqués dans le champ « Autres données pertinentes » de la requête PHAGE (<https://www.inspq.qc.ca/formulaire-sgil/>).

Le formulaire ci-joint doit être utilisé pour la compilation de vos données pour l'année 2023. **Si ce n'est pas déjà fait, nous vous rappelons que les données de l'année 2022 doivent nous être acheminées au plus tard le 31 mars 2023.**

Pour toute question concernant votre participation à ce programme, nous vous prions d'acheminer un courriel à l'adresse suivante : [marqueurs@inspq.qc.ca](mailto:marqueurs@inspq.qc.ca)

Nous profitons aussi de ce communiqué pour vous rappeler que nous surveillons l'émergence de souches non sensibles à la céfixime au Québec. Il s'avère donc important de suivre les directives indiquées dans notre lettre annonce diffusée le 3 août 2020: « [Marche à suivre dans un contexte d'émergence des souches de \*Neisseria gonorrhoeae\* non sensibles à la céfixime](#) ».

**Dans ce contexte, nous sollicitons votre collaboration afin que vous puissiez acheminer rapidement au LSPQ les souches de *N. gonorrhoeae*.** Afin d'accélérer le processus, lorsqu'une souche possédant une CMI à la céfixime ou à la ceftriaxone  $\geq 0,12$  mg/L, la transmettre dès que possible au LSPQ et aviser Brigitte Lefebvre au 514-457-2070, poste 2334.

Afin de soutenir les cliniciens pour une prise en charge adéquate, ainsi que les directions de santé publique pour une intervention appropriée, nous vous rappelons que :

1. Les antibiotiques à tester incluent notamment la céfixime, la ceftriaxone, l'azithromycine et la ciprofloxacine, comme recommandé dans le guide « Détection de *Neisseria gonorrhoeae* par culture » du CALI ainsi que dans le cadre normatif de l'INSPQ.<sup>1,2</sup>
2. La céfixime, la ceftriaxone et l'azithromycine doivent être testés par la méthode de diffusion en gradient (E-test) afin d'obtenir une CMI en mg/L.
3. L'antibiogramme transmis au clinicien doit inclure tous les antibiotiques testés, peu importe le site d'infection.
4. Tous les résultats de l'antibiogramme doivent être transmis dès que disponibles à la direction de santé publique, et ce malgré que la souche soit acheminée au LSPQ dans le cadre du programme de surveillance.
5. Aviser le clinicien ainsi que la direction de santé publique lorsqu'une CMI  $\geq 0,12$  mg/L est obtenue pour la céfixime ou la ceftriaxone, en indiquant le message suivant à votre rapport d'analyse :
  - Un test de contrôle est toujours recommandé suite au traitement d'une infection gonococcique; si la ceftriaxone n'a pas été utilisée pour le traitement, la réalisation d'un test de contrôle est particulièrement importante.<sup>3</sup>
  - Pour le traitement, suivre les recommandations du guide d'usage optimal.<sup>3,4</sup>
  - Souche acheminée au Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) pour confirmation.

Nous comptons sur vous pour transmettre ces informations au personnel de votre département. Veuillez nous aviser de tout changement concernant la personne-ressource de votre établissement qui est responsable de ce programme.

<sup>1</sup> Guide « Détection de *Neisseria gonorrhoeae* par culture », CALI, Juillet 2016  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/itsq/guide.gono-ammiq\\_maj2\\_version\\_finale\\_juillet2016.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/itsq/guide.gono-ammiq_maj2_version_finale_juillet2016.pdf)

<sup>2</sup> Cadre normative pour l'antibiogramme minimal à réaliser par les laboratoires du Québec, INSPQ, mars 2017.  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/lspq/cadre\\_normatif\\_antibiogramme.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/lspq/cadre_normatif_antibiogramme.pdf)

<sup>3</sup> Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). 2020. Traitement pharmacologique des ITSS. Infection non compliquée à *C. trachomatis* ou à *N. gonorrhoeae*.  
[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/Guide\\_ITSS-Chlamydia\\_gonorrhoeae.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/Guide_ITSS-Chlamydia_gonorrhoeae.pdf)

<sup>4</sup> Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). 2020. Traitement pharmacologique des ITSS. Approche syndromique. [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/Guide\\_ITSS-Syndromes.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/Guide_ITSS-Syndromes.pdf)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

---

Judith Fafard, M.D., FRCPC  
Directrice médicale

---

Brigitte Lefebvre, Ph.D  
Spécialiste clinique en  
biologie médicale

<sup>1</sup> Guide « Détection de *Neisseria gonorrhoeae* par culture », CALI, Juillet 2016  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/its/guide.gono-ammiq\\_maj2\\_version\\_finale\\_juillet2016.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/its/guide.gono-ammiq_maj2_version_finale_juillet2016.pdf)

<sup>2</sup> Cadre normative pour l'antibiogramme minimal à réaliser par les laboratoires du Québec, INSPQ, mars 2017.  
[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/lspq/cadre\\_normatif\\_antibiogramme.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/lspq/cadre_normatif_antibiogramme.pdf)

<sup>3</sup> Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). 2020. Traitement pharmacologique des ITSS. Infection non compliquée à *C. trachomatis* ou à *N. gonorrhoeae*.  
[https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/Guide\\_ITSS-Chlamydia\\_gonorrhoeae.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/Guide_ITSS-Chlamydia_gonorrhoeae.pdf)

<sup>4</sup> Institut national d'excellence en santé et en service sociaux (INESSS). 2020. Traitement pharmacologique des ITSS. Approche syndromique. [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/Guide\\_ITSS-Syndromes.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/Guide_ITSS-Syndromes.pdf)